

Département	:	HAUTE-VIENNE
Commune	:	LIMOGES
Edifice	:	Cathédrale Saint-Etienne : classement par liste de 1862
Intitulé	:	Restauration des désordres des façades N et S travée 4 de la nef.

PRECISIONS SUR LE DCE

Pour tous les lots

Il est bien prévu que le lot 1 aura à sa charge la mise en place des protections collectives y compris pour les risques liés au plomb « 4e Travee_4-CCTP Annexe_Plomb-Juillet_2026.

Il n'y a pas de taux pour le compte prorata ; pour la question des dépenses de chantier commune voire article 11 du CCAP.

Pour le lot n°3

Le traitement des décors de la chapelle sud de la 4e travée de la nef ainsi que les décors des refends des chapelles sud des 3e et 5e travée est limité à 40.47 m2 nécessaires aux interventions de stabilisation de la façade sud de la 4^{ème} travée de la nef.

Ces informations ne constituent pas une modification du DCE.